

deux ans et demi. Avant, c'était interdit. Donc, ça commence à se mettre en place, à l'instar du permis de louer sur des habitations, etc... C'est des dispositifs qui évoluent. Et donc, on se positionne sur le sujet, encore une fois, en mettant un montant qui permet de dissuader celles et ceux qui pensaient faire une bonne affaire et nous faire un truc à bas prix ensuite, à cet emplacement, qui est un emplacement premium.

L TROADEC

D'accord. Et ensuite, si vous remportez cette enchère, c'est vous-même qui allez traiter avec quelqu'un qui viendrait prendre le commerce en marge.

L DEGALLAIX

On le proposera, oui, bien évidemment. L'idée, c'est de trouver quelqu'un qui serait en mesure de... Bon, voilà, je pense que, je peux me tromper, au regard des groupes qui sont sur le sujet, bon, j'imagine mal qu'on remporte l'enchère.

L TROADEC

Et vous n'avez pas peur qu'en faisant monter les enchères, vous ayez automatiquement une franchise d'une sorte ou d'une autre avec donc un appui financier important, de grands groupes et pas de particuliers.

L DEGALLAIX

L'idée, c'est que si on n'a pas un grand groupe de malbouffe, moi, ça ne me dérange pas. Vous avez des grands groupes un peu sympas, aussi. Ceux-là, on les a identifiés. J'ai entendu qu'il y avait un burger King qui allait se mettre à cet emplacement-là. Ils n'ont pas postulé du tout sur le sujet, en tout cas, ils ne font pas partie des candidats en lice.

On va veiller à ce que ça se passe au mieux. Mais effectivement, si on remporte l'enchère... Elle n'est pas à exclure, on ne sait jamais. On traitera avec un groupe. L'avantage, c'est qu'on reste maître de la gestion ensuite. On peut décider du loyer que l'on met en place. On peut minorer le loyer et demander aux gens de faire des travaux d'amélioration à l'intérieur. Enfin, voilà, on peut engager une négociation, à mon avis, intelligente.

Donc, on sera fixé à la fin du mois de juin.

Bien, tout le monde est d'accord pour nous autoriser, à participer aux enchères, pas de vote contre ou d'abstention. Je vous remercie.

La délibération suivante.

Délibération adoptée par 38 voix pour.

3. Acquisition du bien immobilier situé 25 rue Fernig à Valenciennes-parcelle AL n° 261

L DEGALLAIX

Acquisition d'un bien immobilier, rue Ferning, on poursuit dans le cadre de l'OPAH-RU Bleuse Born - Faubourg de Lille, à poursuivre notre veille foncière sur des secteurs dégradés, sur un bâtiment qui nous intéresse fortement.